

Motion de la commission des finances: «Soutenir les activités internationales de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 9 septembre 2003, dans le rapport R-9 A)

MOTION

Considérant:

- l'importance politique, économique, culturelle et sociale de la Genève internationale pour la société genevoise;
- la nécessité de soutenir activement les activités internationales contribuant à défendre et promouvoir les droits humains individuels et collectifs, la solidarité et le développement durable;
- la nécessité de clarifier la répartition des tâches entre la Ville de Genève et les autres collectivités publiques concernées par la Genève internationale, en particulier l'Etat de Genève;
- la nécessité d'inclure dans la réflexion sur la Genève internationale une action concertée et durable pour l'intégration des populations d'origine étrangère, résidentes ou temporaires;
- la nécessité de disposer d'une politique claire dans ce domaine;
- la volonté du Conseil administratif de soutenir ce domaine d'activités, comme l'indique le discours de législature de juin 1999;
- l'engagement important de la Ville de Genève pour la réalisation de la Maison des associations;
- l'existence dans le budget de la Ville de Genève de nombreuses subventions et autres contributions touchant de près ou de loin ce secteur,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier les propositions suivantes:

- parrainage de prisonniers/ères d'opinion;
- développement de mesures complémentaires favorisant l'accueil et l'intégration des étrangers résidents ou de passage, quel que soit leur motif de séjour;
- renforcement du soutien aux associations issues de l'immigration et aux associations et institutions genevoises d'accompagnement et d'intégration;
- soutien aux mesures de défense des droits des salarié(e)s du secteur international;
- soutien spécifique d'activités internationales touchant de près ou de loin à la problématique des centres urbains et du rôle des villes;
- renforcement de l'action de soutien aux villes défavorisées du monde, en particulier pour la reconstruction ou le développement des services publics et des acteurs associatifs dans les domaines social, culturel et humanitaire;
- soutien direct ou indirect aux organisations non gouvernementales, en particulier à celles qui s'engagent pour les droits individuels et collectifs de l'homme, la cohésion sociale et le développement durable;
- en complémentarité avec l'Etat, développement d'une politique d'octroi de locaux, de cautionnements ou de droits de superficie pour l'installation de représentations de pays ou d'organisations non gouvernementales financièrement démunis.

Finalement, le Conseil municipal exhorte le Conseil administratif à:

- définir des priorités et une ligne d'action relatives à la Genève internationale et aux migrants;
- intégrer la Ville au sein du groupe de travail regroupant le Canton et la Confédération ainsi qu'au sein de la commission interdépartementale sur la Genève internationale, en recherchant activement les possibilités de complémentarité et de coopération;
- faire un rapport dans le courant du deuxième semestre 2002 sur l'effort actuel de la Ville de Genève;
- présenter un rapport annuel au Conseil municipal sur ce sujet.